



**MARCHÉ PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION**

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURE D'UNE  
SOLUTION DE GESTION DE LA RELATION  
USAGER ET DES PRESTATIONS ASSOCIÉES  
POUR LA VILLE DE SCEAUX**

**N° de marché**

|          |          |          |          |          |          |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>2</b> | <b>6</b> | <b>A</b> | <b>C</b> | <b>0</b> | <b>2</b> |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|

Date et heure limites de réception des offres

**Le 05 novembre 2026 à 12h00**

**Règlement de la Consultation**

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....                                                                                                    | 3  |
| 1.1 Objet de la consultation .....                                                                                                              | 3  |
| 1.2 Lieu d'exécution .....                                                                                                                      | 3  |
| 1.3 Procédure de passation .....                                                                                                                | 3  |
| 1.4 Allotissement .....                                                                                                                         | 3  |
| 1.5 Forme et type de contrat.....                                                                                                               | 3  |
| 1.6 Délai de validité des offres .....                                                                                                          | 3  |
| 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....                                                                                                          | 4  |
| 2.1 Durée .....                                                                                                                                 | 4  |
| 2.2 Variante facultative .....                                                                                                                  | 4  |
| 2.3 Prestations supplémentaires éventuelles .....                                                                                               | 4  |
| 2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement .....                                                                               | 4  |
| 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS .....                                                                                            | 5  |
| 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....                                                                                      | 5  |
| 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....                                                                                            | 5  |
| 5.1 Pièces candidature et offre.....                                                                                                            | 5  |
| 5.1.1 Renseignements demandés au niveau de la candidature .....                                                                                 | 6  |
| 5.1.2 Pièces demandées au niveau de l'offre .....                                                                                               | 7  |
| 5.2 Informations complémentaires sur la candidature et le dispositif DUME .....                                                                 | 8  |
| 6. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....                                                                                       | 9  |
| 6.1 Sélection des candidatures .....                                                                                                            | 9  |
| 6.2 Jugement des offres .....                                                                                                                   | 9  |
| 7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....                                                                                                | 11 |
| 7.1 Transmission des candidatures et des offres .....                                                                                           | 11 |
| 7.2 Copie de sauvegarde .....                                                                                                                   | 11 |
| 8. NEGOCIATION DES OFFRES .....                                                                                                                 | 12 |
| 9. ATTRIBUTION DU MARCHE.....                                                                                                                   | 12 |
| 9.1 Pièces demandées au candidat retenu .....                                                                                                   | 12 |
| 9.2 Transmission des lettres de rejet aux candidats non retenus et notification .....                                                           | 12 |
| 9.3 Rematérialisation de l'offre à l'issue de la procédure.....                                                                                 | 13 |
| 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....                                                                                                         | 13 |
| 10.1 Questions-réponses.....                                                                                                                    | 13 |
| 10.2 Modification de détail au dossier de consultation : .....                                                                                  | 13 |
| 11. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES ET AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS<br>PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS..... | 13 |

## **1. Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 Objet de la consultation**

Le présent marché public a pour objet la fourniture d'une solution de gestion de la relation usager et des prestations associées pour la ville de Sceaux.

### **1.2 Lieu d'exécution**

172 rue Houdan – 92330 SCEAUX

### **1.3 Procédure de passation**

La procédure de passation du marché est la procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1 et R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

### **1.4 Allotissement**

Conformément à l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, il n'est pas prévu de décomposition en lots séparés. La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations. En effet, les prestations objet du marché, à savoir la fourniture d'une solution GRU, la maintenance préventive et la maintenance curative, ne peuvent être confiées à des opérateurs économiques distincts sans entraîner des difficultés de suivi et de définition de la responsabilité en cas de dysfonctionnement.

### **1.5 Forme et type de contrat**

Le marché est à prix mixtes. Il comprend deux types de prestation :

- Les prestations listées dans les décompositions du prix global et forfaitaire, pour lesquelles le marché est un marché ordinaire à prix forfaitaire.
- Les prestations listées aux bordereaux des prix unitaire pour lequel le marché suit les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Ces prestations sont exécutées sur bon de commande. Elles font l'objet d'un montant maximum mais sans montant minimum. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique.

### **1.6 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **150** jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Durée**

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

### **2.2 Variante facultative**

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base qui inclut un hébergement en mode SaaS. Ils ont la faculté de faire une proposition pour la variante ayant pour objet un hébergement de la solution en mode on premise.

### **2.3 Prestations supplémentaires éventuelles**

Les prestations supplémentaires éventuelles prévues sont :

- PSE n°1 : gestion de RDV intégrée
- PSE n°2 : connecteur simple avec ClicRDV.

L'entreprise a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour les prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.

Une offre limitée aux prestations supplémentaires éventuelles ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement, une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète.

Une prestation supplémentaire éventuelle facultative est aussi prévue : intégration d'une boîte mail générique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de commander ou non ces prestations avec l'offre de base ou l'offre variante.

### **2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 3. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 €.

Conformément à l'article R.2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous forme indépendante, ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

L'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

### 4. Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier se compose des pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe (RGPD),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- Le bordereau des prix unitaires (BPU),
- Le détail quantitatif estimatif (DQE).

#### **Retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site **www.maximilien.fr**.

Il est de la responsabilité du candidat de veiller à renseigner les champs d'identification permettant le cas échéant de le contacter et d'assurer la continuité de la réception des messages pendant la durée de la procédure.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

### 5. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats devront répondre uniquement par voie électronique.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

#### **5.1 Pièces candidature et offre**

Le pli du candidat devra comporter des renseignements au niveau de la candidature et comporter les pièces demandées pour l'offre telles que mentionnées ci-après.

### 5.1.1 Renseignements demandés au niveau de la candidature

Pour remettre les informations demandées par la Ville au titre de la candidature, les candidats peuvent choisir parmi 2 procédés différents :

- **Possibilité 1** : Candidature avec un DUME : les candidats ont la possibilité d' utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

- **Possibilité 2** : Candidature standard (réponse électronique classique), avec les formulaires DC1 et DC2 ou équivalent.

À l'appui de leur candidature et selon le procédé de candidature utilisée, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

| Pièces demandées au niveau de la candidature                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Déclaration sur l'honneur</b> pour justifier que le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique<br><b>Si le candidat est en redressement judiciaire</b> , la copie des jugements prononcés à cet effet                  |
| <b>Déclaration de chiffre d'affaires</b> : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles                                                                                                                        |
| <b>Attestation d'assurance</b> : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels, en cours de validité                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Déclaration d'effectifs</b> : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                                                                                                 |
| <b>Références des prestations effectuées</b> : Liste des prestations effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique |

-**Certificats de qualifications professionnelles** : des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit les mentionner et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution des prestations.

En cas de groupement, les pièces énumérées ci-dessus doivent être produites pour chaque membre du groupement.

En outre, pour chaque sous-traitant qui serait désigné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de la déclaration de sous-traitance :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Rappel: un candidat qui fait une fausse déclaration encourt les peines prévues par l'article 441-1 du Code pénal, pour faux et usage de faux.

### 5.1.2 Pièces demandées au niveau de l'offre

| Pièces demandées au niveau de l'offre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'acte d'engagement (A.E.) complété et daté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), complétés en totalité en fichier Excel exploitable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Le bordereau des prix unitaire (BPU), complété en totalité en fichier Excel exploitable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Le détail quantitatif estimatif (DQE), complété en totalité en fichier Excel exploitable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| La déclaration de sous-traitance (DC4) complété (le cas échéant) avec une plaquette de présentation de la structure du sous-traitant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p>Le mémoire technique du candidat qui contiendra obligatoirement les éléments permettant d'apprécier la qualité des prestations proposées, notamment les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le périmètre fonctionnel couvert par la solution en précisant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• intégration du flux courrier papier</li> <li>• intégration de démarches en ligne</li> <li>• intégration d'un module de gestion des rendez-vous ou mise en place d'un connecteur avec la solution existante ClicRDV</li> <li>• intégration des courriels de la boîte mail générique</li> <li>• ergonomie, degré de personnalisation</li> <li>• reporting</li> <li>• actions de paramétrage pour les profils administrateurs</li> <li>• proposition d'évolution de la solution</li> </ul> <p>Le candidat devra fournir un environnement standard (lien URL) permettant à la ville de Sceaux de réaliser une démarche en ligne de bout en bout (actions usager et agent) et/ou réaliser une annexe comprenant des copies d'écran d'une démarche en ligne, en mode pas à pas.</p> <p>Le candidat devra répondre à cette demande en donnant la possibilité d'y accéder via deux supports numériques distincts : PC/MAC et tablette.</p> </li> <li>○ Les éléments et les moyens techniques proposés afin d'assurer les besoins en termes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'hébergement ;</li> <li>- de mise en œuvre technique : disponibilité de service, montée de version et maintenance, supervision... ;</li> <li>- de sécurité : sécurisation des données, confidentialité et traçabilité...</li> </ul> </li> <li>○ L'organisation de la gestion des prestations et l'accompagnement proposé pour chacune des phases du projet GRU (de la conception au déploiement) jugée en fonction de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'équipe dédiée à la réalisation de la mission dans les délais, qualification, expérience et interlocuteur dédié ;</li> <li>- planning ;</li> <li>- l'organisation et la méthodologie proposées (projet détaillé et hypothèses éventuelles associées).</li> </ul> </li> <li>○ La performance en matière de mesures environnementales : <p>Mesures environnementales déjà appliquées lors d'implémentations de portails GRU agents / usagers et/ou nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché : jugées sur la mesure et actions proposées par le candidat en matière de numérique responsable tout en précisant leur faisabilité (label NR., EcoIndex...). Cette partie du mémoire technique répondra entre autres aux exigences de l'article 3.9 du CCTP et ne devra pas excéder deux pages maximums.</p> </li> </ul> <p><b>Les candidats sont invités à renseigner leur mémoire technique en répondant aux points listés ci-dessus dans l'ordre présenté en limitant leur réponse à 100 pages maximum hors annexes.</b></p> |

## 5.2 Informations complémentaires sur la candidature et le dispositif DUME

Conformément à l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que la Ville peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Dans ce cadre, le candidat fournit à l'acheteur public les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage. [Un coffre-fort électronique par entreprise est par exemple ouvert sur la plateforme Maximilien.](#)

Conformément à l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis à la Ville dans le cadre d'une précédente mise en concurrence et qui demeurent valables. Obligation leur est faite d'indiquer précisément les références de la consultation correspondante (objet et date limite de remise des offres).

Le candidat ne pourra se prévaloir d'un quelconque manquement de la Ville en cas d'insuffisance des informations transmises.

**IMPORTANT :** Conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, les soumissionnaires pourront remettre un Document Unique de Marché Européen (DUME), qui remplace les déclarations sur l'honneur (DC1, DC2 ...).

Le Service DUME est un service dématérialisé qui, à l'instar des formulaires DC1, DC2 et DC4, permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection d'une candidature aux marchés publics et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux),
- Bénéficier d'une reprise de données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global,
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Le DUME est également un document structuré (au format XML), conçu sur la base d'un standard européen de candidature, qui est donc interopérable. Le DUME est réutilisable, quel que soit le profil d'acheteur sur lequel il a été créé, ce qui permet de ne pas avoir à le renseigner en totalité à chaque nouvelle consultation.

Le DUME est établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type et disponible sur le site de la Commission européenne.

Le DUME doit être rédigé **intégralement en langue française**.

**En cas de groupement, un DUME distinct** indiquant les informations requises au titre des parties II à V (du DUME proposé sur le site de la Commission Européenne) doit être remis pour chacun des membres du groupement.

Si le soumissionnaire s'appuie sur un ou des sous-traitants pour faire acte de candidature, il renseigne la partie relative à la sous-traitance du DUME et fournit un formulaire **DUME distinct par sous-traitant**.

## **6. Sélection des candidatures et jugement des offres**

### **6.1 Sélection des candidatures**

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures, en vertu de l'article L 2142-1 du code de la commande publique sont :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Capacité économique et financière
- Capacités techniques et professionnelles

Les modalités de vérification s'effectueront selon les dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié.

### **6.2 Jugement des offres**

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du code de la commande publique et donne lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les offres seront examinées au regard des critères sous-mentionnés :

| Critères d'analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Pondération |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1-Prix des prestations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>30%</b>  |
| <b>2-Valeur technique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>60%</b>  |
| <b>Sous-critère 2.1-</b> Les fonctionnalités de la solution proposée pour les agents : ergonomie, intuitivité, adaptabilité multi-supports (PC, MAC, mobile), modalités du travail collaboratif sur un courrier de réponse, intégration de gabarit d'un courrier de réponse, reporting, facilité de paramétrage, niveau de personnalisation, mesures relatives au respect des normes RGPD, RGAA, facilité de paramétrage, proposition d'évolution de la solution sur 2/3 ans (design et fonctionnalités) | 25%         |
| <b>Sous-critère 2.2-</b> Les fonctionnalités de la solution proposée pour les usagers : ergonomie, intuitivité, adaptabilité multi-supports (PC, MAC, mobile), niveau de personnalisation, mesures relatives au respect des normes RGPD, RGAA, facilité de paramétrage, proposition d'évolution de la solution sur 2/3 ans (design et fonctionnalités)                                                                                                                                                   | 10%         |
| <b>Sous-critère 2.3-</b> Les éléments proposés en termes d'hébergement des données, de mise en œuvre technique et de sécurité (modalités d'hébergement, les moyens techniques et matériels, disponibilité de service, montée de version (évolution technique), corrections d'anomalies, supervision, sécurisation et sauvegarde des données, confidentialité et traçabilité)                                                                                                                             | 15%         |
| <b>Sous-critère 2.4-</b> L'organisation de la réalisation des prestations et l'accompagnement proposé pour chacune des phases du projet GRU (de la conception au déploiement) jugée en fonction du :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- la méthodologie proposée.</li> <li>- le planning :</li> <li>- l'équipe dédiée à la réalisation de la mission dans les délais, qualification et expérience.</li> </ul>                                                                                   | 10%         |
| <b>3- Performance en matière de mesures environnementales :</b><br>Mesures environnementales déjà appliquées lors d'implémentations de portails GRU agents / usagers et /ou nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché en matière de numérique responsable : éco conception, numérique responsable (label NR, EcoIndex, ...).                                                                                                                                                    | <b>10%</b>  |

Le prix des prestations sera noté, sur la base du montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement additionné au montant total du détail quantitatif estimatif (non - contractuel) des prestations à prix unitaire de la manière suivante :

$$\text{Note du candidat sur 30} = \frac{\text{montant de l'offre la moins disante} \times 30}{\text{montant de l'offre du candidat}}$$

## 7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 7.1 Transmission des candidatures et des offres

Le dépôt des dossiers des candidats par voie électronique se fait sur <https://marches.maximilien.fr> avant la date et l'heure limites fixées sur la page de garde du présent document et selon les modalités suivantes :

Le candidat devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation de la plate-forme dématérialisée.

**Aucune signature n'est exigée lors du dépôt des offres.** Seul le soumissionnaire retenu en phase offre sera invité à signer le contrat.

Il est rappelé que la durée de téléchargement est en fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. L'attention des candidats est attirée sur le fait que seule la bonne fin de la transmission complète du dossier génère l'accusé du dépôt de pli électronique qui doit intervenir avant la date et l'heure fixées dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence.

Les données échangées sont cryptées.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en "dernières minutes" et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme. Au moment de faire parvenir sa candidature et son offre, le candidat est invité à vérifier la date et l'heure du serveur du Pouvoir Adjudicateur grâce au lien proposé lors de sa réponse électronique.

La réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité du pli. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu.

#### **Format des documents :**

Les limites de format et de taille de fichier sont normalement prescrites par le règlement de consultation.

Format : Traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat (pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad lecture seule. Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros.

### 7.2 Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, à titre de copie de sauvegarde, un envoi des pièces des dossiers pourra être effectuée sur support physique électronique (clé USB et autre matériel).

Dans ce cas, les éléments seront placés dans un pli scellé et anonyme comportant la mention lisible **Copie de sauvegarde « L'intitulé du marché – Ne pas ouvrir »**.

Le pli est à adresser à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la ville de Sceaux  
Direction Générale Adjointe – Finances, achats et système d'information  
Service de la Commande Publique  
122 Rue Houdan– 92 330 Sceaux.

## 8. Négociation des offres

La Ville se réserve la possibilité de négocier avec les 3 premiers candidats issus de la 1<sup>ère</sup> analyse après application des critères de jugement des offres, sous réserve de présence d'un nombre suffisant de candidats.

Les candidats sont avertis que les négociations se dérouleront par écrit et en présentiel dans le cadre d'une audition et échanges sur place à la mairie avec une confirmation des éléments par écrit.

Les négociations pourront porter sur le prix et les prestations proposées.

Pour les auditions, les candidats devront être en mesure de faire une démonstration du fonctionnement du logiciel proposé dans leur offre.

À l'issue des négociations, les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité

## 9. Attribution du marché

### 9.1 Pièces demandées au candidat retenu

Les pièces demandées au candidat retenu sont les suivantes :

- Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales) ou NOTI2.
- Extrait Kbis ou équivalent, daté de moins de 3 mois.
- Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des employés régulièrement employés au regard des articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail
- Liste nominative des salariés étrangers employés et qui sont soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L.5221-2, 3 et 11 du code du travail

Le candidat pourra fournir ces pièces **en amont selon un des dispositifs suivants** :

- par l'intermédiaire du dispositif DUME,
- dans un coffre-fort électronique (comme celui mis à disposition par Maximilien.fr)
- par l'indication du nom d'une précédente consultation de la ville à laquelle le candidat aurait mis des pièces encore valables

Si ces pièces ne sont fournies par le candidat qu'à l'attribution du marché, le candidat dispose **d'un délai de 7 jours** à compter de la réception de la demande par courriel de l'administration pour les transmettre.

À défaut de production dans le délai imparti, son offre sera éliminée. La même demande sera faite auprès du candidat suivant, dans l'ordre de classement si celui-ci n'a pas préalablement fourni les documents et certificats visés.

### 9.2 Transmission des lettres de rejet aux candidats non retenus et notification

Les lettres de rejet aux candidats non retenus et la notification du contrat sont envoyées par voie électronique via la plate-forme dématérialisée Maximilien à l'adresse qui a été utilisée pour l'envoi de l'offre électronique sur la plateforme Maximilien.

### **9.3 Rematéralisation de l'offre à l'issue de la procédure**

L'attributaire est informé, que son offre dématérialisée sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

## **10. Renseignements complémentaires**

### **10.1 Questions-réponses**

Les questions des candidats et les réponses aux questions sont transmises uniquement sur la plateforme maximilien.fr.

**Questions des candidats :** pour obtenir des renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient utiles, les candidats devront faire parvenir leur(s) question(s), au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des plis.

L'ensemble des questions posées, ainsi que les réponses correspondantes seront répertoriés sur cette rubrique, et une alerte sera diffusée sur l'adresse courriel du soumissionnaire.

Les réponses aux questions seront communiquées sur la plateforme maximilien.fr par les services compétents au plus tard 06 jours calendaires avant la date limite de remise des plis.

Les candidats devront tenir compte dans leur offre des questions-réponses publiées sur la plateforme Maximilien lors de la consultation.

### **10.2 Modification de détail au dossier de consultation :**

La Personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 06 jours calendaires avant la date limite de remise des plis des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

## **11. Instance chargée des procédures et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Instance en charge des recours gracieux

Monsieur le Maire de la ville de Sceaux  
Direction Générale Adjointe – Finances, achats et système d'information  
Service de la Commande Publique  
122 Rue Houdan– 92 330 Sceaux

Instance en charge des procédures de médiation

Comité Consultatif Interrégional de Versailles en charge du règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics

Préfecture de la Région Ile-de-France  
5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15  
Téléphone : 01.82.42.52.67  
Télécopie: 01.82.42.52.95  
Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Juridiction compétente en cas de litige

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent qui est :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise,  
2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise.  
Tél. : 01 30 17 34 00 ; fax : 01 30 17 34 59.  
E-mail : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)  
URL : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/ta-caa/>

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.